

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-767691

134201

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11953

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DADOUDI

NOURA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662775031

Total des frais engagés :

600,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

MOUKDAL



Nom et prénom du malade :

MOUKDAL

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 21 NOV. 2022

Signature de l'adhérent(e) :



تامين الوفاء
Wafa Assurance

**Décompte de Remboursement
Maladie-Maternité**

CONTRACTANTE : WANA CORPORATE SA / 1013 / CONTRAT N° : 9106 60 / 359800
NOM DE L'ASSURE : MOUKDAR MOUNIR CERTIFICAT N° : 2237083 MATRICULE:2237083
BENEFICIAIRE : MOUKDAR MOUNIR DATE DE LA DECLARATION : 28/09/2022
DECLARATION N° : 21941082 / 21941082 DATE DE REMBOURSEMENT : 04/10/2022

CODE ACTE	NATURE DES PRESTATIONS	VOUS AVEZ PAYE	REMB. ASSUREUR DE BASE	BASE DE REMB.	* COEFF.	TAUX REMB.	MONTANT DE REMB.	
14	Radiologie	3000.00		3000.00		80.0%	2400.00	
	TOTAUX	3000.00		3000.00			2400.00	
OBSERVATIONS :		<i>WANA CORPORATE S.A Direction Support & pilotage RH Lot LC Colline II, Unit 150 Tunis - Tunisia 1000 Tel: +216 71 100 000 Fax: +216 71 100 001</i>						

* La cotation de l'acte effectué selon la Nomenclature Générale des Actes Professionnels

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

ETABLIR UNE DECLARATION PAR PERSONNE MALADE

- En cas d'accident, préciser les causes, circonstances, date, lieu et heure.
- La déclaration doit être accompagnée de toutes pièces justificatives, (Ordonnances médicales prescrivant les médicaments ou tout examen de radiologie et laboratoire, etc...)
- Les vignettes ou à défaut les prospectus et les P.P.M. concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.
- Lorsque la personne soignée bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
- Tous certificats, note d'honoraires et ordonnances remis à l'occasion d'un sinistre sont conservés par l'assureur.
- **Soins dentaires** : Pour les extractions multiples de plus de 5 dents, les soins spéciaux, paradontoses et radios (plus de 2 par séance). Une entente préalable et obligatoire.
- **En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale** : la déclaration de maladie doit être accompagnée d'une facture détaillée et acquittée sur laquelle devront être précisés : la cotation des actes la ventilation des frais annexes, le nombre de jours d'hospitalisation et le détail de fournitures pharmaceutiques.
- **Délai de remise des pièces** : Toutes pièces concernant un sinistre, doivent être remise à l'assureur au plus tard, dans les trente jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.
- L'indemnité forfaitaire couvrant les frais de grossesse et de maternité est payable sur présentation d'un extrait d'acte de naissance.

• Protection des données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales. Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré /souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir les dites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du service conformité par courrier à la Boîte Postale 16193 ou par e-mail : conformite@wafaassurance.co.ma

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

Vérifiez avant l'envoi que rien n'a été omis, vous éviterez toute correspondance inutile, et nos règlements seront alors rapides.

VOLET DÉTACHABLE



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

SIÈGE SOCIAL : 1 BD. ABDELMOUMEN - CASABLANCA - TEL : 05 22 54 55 55 - R.C. : 31 719 - I.F. 01085467 ICE : 00008373600004
S.A. au capital de 350.000.000 dh - Entreprise régie par la loi n° 17 99 portant code des assurances
www.wafaassurance.ma

DECLARATION DE MALADIE : 21941082

Cachet de l'employeur

N° du contrat :

N° affiliation :

Nom et prénom de l'assuré

Type de déclaration

Total des frais engagés

Cachet du médecin :

Date de la consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la compagnie.

Signature de l'assuré

DECLARATION

CONTRAT N°

CERTIFICAT N°

NOM DU MALADE

DATE DE CONSULTATION

21941082



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

	Dates des actes médicaux	Signature et cachet du praticien attestant le paiement des actes	Montant des honoraires
Médecin traitant	27/08/2022	<p>Dr. M. CHAHOUK ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE 131, Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca 26611 1999 Té : 0522 26 68 46</p>	9
Pharmacie			
	26/08/2022	Skin genou DR	
Analyses / Radiologie	INP: 090064270	<p>IBN NAFIS الطب النبوي والطب المعاصر Radiologie & Imagerie Médicale 532, Bd. Panoramique, Casablanca</p>	3000,00 DH
Auxiliaires médicaux			

X

VOLET DÉTACHABLE

Prière de remplir et de garder ce volet qui sera nécessaire à présenter pour toute réclamation.



Casablanca, le 26-08-2022

PATIENT : MOUKDAR MOUNIR**MEDECIN TRAITANT** : DR CHAOUKI M**IRM DU GENOU DROIT****INDICATIONS** : blocage du genou.**TECHNIQUE :**

- Séquence sagittale T1.
- Séquences DP FS dans les 3 plans.
- Séquence 3D Space.

RESULTATS :

- Le ligament croisé antérieur (LCA) est d'épaisseur et de signal normaux, gardant son parallélisme avec la ligne de Blumensaat.
- Le ligament croisé postérieur est de morphologie et signal normaux.
- Ménisques interne et externe de morphologie et de signal normaux.
- Présence d'un épanchement fémoropatellaire de faible abondance.
- Ligaments collatéral latéral et médial sans anomalies.
- Tendons rotulien et quadricipital sans anomalies.
- Absence d'amincissement du cartilage d'encroutement fémoropatellaire ou fémorotibial.
- Absence d'anomalies des parties molles du genou.

CONCLUSION :

- IRM du genou ne révélant pas d'anomalies en dehors d'un épanchement fémoro-patellaire de faible abondance.

Merci de votre confiance
Dr BELAAROUSSI

IBN NAFIS
التصوير الطبي والأشعاعي
Radiologie & Imagerie Médicale
ICE : 00262001200030

Docteur Mohamed CHAOUKI

Orthopédiste Traumatologue
Chirurgie des maladies osseuses
et rhumatologiques
Traumatologie du sport
Chirurgie de la main
Diplômé de l'Université de Bruxelles

الدكتور محمد شوقي

اختصاصي في جراحة الكسر وتقويم العظام

جراحة العظام والمقابض

الجراحة الرياضية

جراحة اليد

خريج جامعة بروكسل

ابن ||

التصوير الد

ORDONNANCE

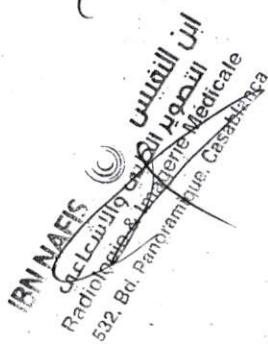
25/08/2022
Casablanca, le :

MOUKDOAR Mounir

IHM genou droit

CDAR MOUNIR

{ nephane dr
pseudo bloope



Dr. M. CHAOUKI
ORTHOPÉDISTE - TRAUMATOLOGUE
131, Bd Abdelmoumen - CASA
Tél: 0522 26 68 46 - GSM: 06 61 19 99 59



131, Résidence Jaouharat Abdelmoumen - Bd. Abdelmoumen -Casablanca

Tél. : 05 22 26.68.46 - GSM : 06 61 19.99.59

IBN NAFIS

Radiologie & Imagerie Médicale

**ابن النفيس**

التصوير الطبي والأشعاعي

FACTURE N°:	2270/2022
DATE FACTURE	26/08/2022
DATE EXAMEN	26/08/2022

MOUKDAR MOUNIR

Désignation	Montant
IRM GENOU	3 000,00
TOTAL	3 000,00

Arrêtée la présente facture à la somme de **TROIS MILLE DHS**

ابن النفيس
 التصوير الطبي والأشعاعي
IBN NAFIS
 Radiologie & Imagerie Médicale
 532, Bd. Panoramique, Casablanca